

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

07-2023 Fourniture et pose d'une porte lourde en aluminium dans le bureau du Conseiller des décideurs locaux (CDL)

Le Président de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu la délibération n°71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n°167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de créer une ouverture et donc de poser une porte en aluminium sur l'extérieur afin de rendre le bureau actuel du CDL indépendant pour les organismes extérieurs ;

Considérant que trois prestataires ont été mis en concurrence et seulement une proposition a été reçue ;

Considérant la proposition de la SAS ALU VAISON sise ZA Les Ecluses, 1050 chemin de l'ancienne voie ferrée BP 127 à Vaison la Romaine (84110) ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le devis de SAS ALU VAISON sise ZA Les Ecluses, 1050 chemin de l'ancienne voie ferrée BP 127 à Vaison la Romaine (84110) pour la fourniture et pose d'une porte lourde en aluminium.

ARTICLE 2

Le coût total de la prestation s'élève à 6 167,18 € HT soit 7 342,50 € TTC.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 9 mai 2023

Le Président,
Thierry DAYRE

